



Annexe 2

FORMATION CQP AMT

2011 / 2012

LETTRÉ D'ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance :

- Du cadre législatif qui régit le CQP AMT
- De l'obligation de participer à tous les modules ainsi qu'aux actions de Ligue,
- Du fait que toute absence non justifiée à un module ou à une action constitue un abandon de formation sans possibilité de remboursement pour le club.

Fait à : Le

Signature du candidat :

signature de la Présidente

du Président du club :

CONDITION PARTICULIÈRES

1. L'inscription à la formation n'est définitive qu'après réception du dossier complet accompagné du règlement (pas de règlement pour les clubs adhérents à AGEFOS PME) ;
2. La ligue se réserve le droit de modifier certaines dates en fonction des impératifs de mise en place des actions ;
3. Le non respect des horaires remet en cause la validation de la formation. La présence à tous les modules est impérative. Toute absence ou retard non justifié entraînera l'invalidité de la formation ;
4. Les frais de repas sont inclus dans le tarif indiqué ;
5. Pour le bon déroulement de la formation, le candidat doit se munir d'une tenue sportive, de sa raquette et de quoi prendre des notes.